

Informations de base	
2009/2074(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2008: budget général UE, Comité des Régions Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	01/10/2009
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	02/09/2009
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PETI Pétitions		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/07/2009	Publication du document de base non-législatif	SEC(2009)1089 	Résumé

07/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/2010	Vote en commission		Résumé
26/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0082/2010	
21/04/2010	Débat en plénière		
05/05/2010	Décision du Parlement	T7-0138/2010	Résumé
05/05/2010	Résultat du vote au parlement		
05/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		
25/09/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2074(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/00666

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.317	02/02/2010	
Amendements déposés en commission		PE439.285	03/03/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0082/2010	26/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0138/2010	05/05/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2009)1089 	23/07/2009	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Document annexé à la procédure	N7-0036/2009 JO C 269 10.11.2009, p. 0001	10/11/2009	Résumé

Informations complémentaires		

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2010/0503 JO L 252 25.09.2010, p. 0097
Résumé

Décharge 2008: budget général UE, Comité des Régions

2009/2074(DEC) - 10/11/2009

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire 2008 (autres institutions – Comité des Régions).

CONTENU : dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2008, la Cour fait le point sur la légalité et la régularité des dépenses de fonctionnement des institutions. En 2008, la Cour a procédé à l'évaluation de toutes les institutions en procédant par sondage (choix de thèmes d'audit sélectionnés de manière aléatoire, comme par exemple, passations des marchés, pénalités pour retard de paiement, transferts de droits à pension, etc.....). La Cour a également évalué si les systèmes de contrôle et de surveillance appliqués à chacune des institutions étaient conformes aux exigences du règlement financier.

Il ressort de cette analyse que pour toutes les institutions, **les opérations étaient régulières et exemptes d'erreurs significatives**. La Cour constate en outre la **conformité des systèmes de contrôle et de surveillance destinés à garantir la régularité des opérations** avec les dispositions du règlement financier.

Si la légalité et la régularité des opérations menées par les institutions sont confirmées par la Cour des comptes, cette dernière fait un certain nombre d'observations dont il convient de tenir compte au moment d'octroyer la décharge.

Toutefois, dans le cas spécifique de l'audit du **Comité des Régions**, la Cour note que l'audit de la Cour des comptes n'a permis de mettre au jour aucune faiblesse méritant d'être mentionnée.

Décharge 2008: budget général UE, Comité des Régions

2009/2074(DEC) - 05/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision qui vise à octroyer la décharge au Secrétaire général du Comité des régions (CdR) sur l'exécution du budget du Comité pour l'exercice 2008.

Dans la foulée, le Parlement a adopté une résolution contenant les observations qui font partie intégrante de la décision de décharge. La résolution signale tout d'abord que le CdR disposait en 2008 d'un budget en crédits d'engagement de **93 millions EUR** (contre 68,6 millions EUR en 2007), avec un taux d'utilisation de 86,67%.

Faisant observer que la Cour des comptes avait indiqué, dans son rapport annuel, que l'audit du comité n'avait pas donné lieu à des observations significatives, le Parlement se félicite des suites données aux décisions de décharge prises antérieurement par le Parlement, notamment en ce qui concerne les observations relatives aux transferts de salaires avec coefficient correcteur. Il constate ainsi que **toutes les sommes indûment perçues par les fonctionnaires ont été remboursées**.

Le Parlement accueille également favorablement le suivi concernant le système de gestion et de contrôle au sein des services propres du Comité, qui a confirmé l'efficacité des contrôles (y compris pour les services communs avec le Comité économique et social européen).

Globalement, le Parlement se félicite de la mise en œuvre de **l'accord de coopération administrative entre le Comité des régions et le Comité économique et social pour la période allant de 2008 à 2014**, et invite les deux comités à signaler les progrès accomplis en ce qui concerne l'harmonisation de leurs normes de contrôle interne, ainsi que les procédures financières pertinentes ayant trait aux services conjoints. Il se félicite également des résultats de l'évaluation des mini-accords de coopération dans les domaines concernés par le découplage (les services découplés ayant maintenu leur niveau de qualité et amélioré leur efficacité). Il note toutefois que certains aspects pratiques de la coopération devraient être améliorés à l'avenir.

Le Parlement salue encore les améliorations en cours dans l'environnement de contrôle interne du Comité des régions. Il note que l'évaluation des risques a identifié deux sujets de préoccupation: premièrement, les questions résultant du changement d'organigramme et les conséquences du nouvel accord de coopération entre les deux comités, et deuxièmement, les questions liées au personnel en raison d'une rotation des postes trop importante. Ils demandent dès lors un suivi sur ces questions.

Le Parlement demande enfin que les membres du CdR déclarent leurs intérêts financiers.

Décharge 2008: budget général UE, Comité des Régions

2009/2074(DEC) - 05/05/2010 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au CdR pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/503/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008 (Section VII - Comité des régions).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au Secrétaire général du Comité des régions sur l'exécution du budget pour l'exercice 2008.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 5 mai 2010 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 5 mai 2010).

Décharge 2008: budget général UE, Comité des Régions

2009/2074(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes annuels définitifs des Communautés européennes pour l'exercice 2008 - Autres institutions : section VII – Comité des Régions.

CONTENU : le présent document établit le montant des dépenses et le bilan financier du Comité des Régions (CdR) pour 2008. Il présente une analyse de la gestion financière de l'Institution ainsi que ses grands axes de dépenses.

Les montants proposés ci-après sont tirés des [Comptes consolidés des Communautés européennes, pour l'année 2008](#) :

Engagements :

- engagements autorisés : 93 millions EUR ;
- montants effectivement engagés en 2008 : 81 millions EUR, soit un taux d'exécution budgétaire de 86,87% ;
- montant des engagements définitivement annulés : 1 million EUR, soit 1,59% du budget.

Paiements :

- paiement autorisés : 99 millions EUR ;
- montants effectivement payés en 2008 : 79 millions EUR, soit un taux d'exécution budgétaire de 79,38% ;
- montants des paiements définitivement annulés : 3 millions EUR, soit 2,9% du budget.

Grands axes des dépenses de l'année 2008 (suivant [Rapport annuel d'activité 2008 du Comité des Régions](#)) : dans le contexte de ses activités politiques et de sa mission (à savoir, contribuer au processus décisionnel de l'Union et aux débats d'orientation des politiques en tant qu'organe consultatif), le CdR a, en 2008, contribué à représenter le pouvoir local et régional au sein des institutions européennes. Par le biais de ses **activités consultatives** (adoption d'avis) et de la **coopération structurée** avec les institutions européennes et collectivités territoriales, le CdR a pleinement mis en œuvre son programme de travail et sa stratégie politique globale.

L'année 2008 a été marquée par l'élection de Mr. Luc Van den Brande (PPE) en tant que président de l'institution le 6 février 2008. L'une des priorités de son mandat de 2 ans est de permettre au Comité d'agir dans le cadre d'une nouvelle gouvernance à plusieurs niveaux afin de permettre au Comité de mieux contribuer à la conception de la législation européenne et donc de faciliter l'identification des politiques de l'Union par les citoyens européens.

L'année 2008 a également été marquée par 5 sessions plénières au cours desquelles 61 avis ont été adoptés. Les avis les plus importants portaient sur les thématiques suivantes :

- la création d'une Assemblée régionale et locale Euro-méditerranéenne (ARLEM) ;
- la cohésion économique et sociale ;
- la politique commune d'immigration ;
- l'élargissement de l'Union ;
- la stratégie de Lisbonne
- la coopération territoriale européenne ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- la politique d'inclusion et d'intégration active.

L'année a en outre été marquée par de très nombreuses conférences. La plus importante fut organisée avec la Commission européenne au cours des traditionnelles « Open Days/European Week of Regions and Cities » qui ont eu lieu du 6 au 9 octobre 2008 avec pour thème « Regions and cities in a challenging world ». Ce séminaire comptait 7.400 participants à Bruxelles. Il a servi de base au lancement du « Green Paper on Territorial Cohesion », point de départ d'une vaste consultation sur la manière dont la diversité territoriale européenne peut contribuer au développement de l'Union européenne toute entière.

On notera encore : i) l'organisation d'une conférence sur le "Dialogue territorial" ; ii) la poursuite du projet « Lisbon Monitoring Platform (LMP) » ; iii) la mise en place d'une conférence sur le principe de subsidiarité ; iv) la participation du Comité à des nombreuses rencontres conceptuelles appelées « Ateliers » sur le concept de gouvernance multi-niveaux ; v) la poursuite de la participation du Comité au « European Grouping of Territorial Cooperation » (EGTC).

Le Comité a en outre apporté sa contribution, en coopération avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil, à la mise en place d'un forum Euro-méditerranéen des autorités régionales et locales (Marseille, Juin 2008) dans le cadre du Processus de Barcelone et de la mise en Place d'une « Union pour la Méditerranée ».

Pour coordonner l'ensemble des ces initiatives le CdR a organisé 5 rencontres ordinaires dans 2 villes européennes (Brdo en Slovénie et Dunkerque en France).

En ce qui concerne enfin la coopération avec le Comité économique et social européen, un nouvel accord de coopération a été mis en œuvre afin de mieux coordonner les services communs de support aux activités politiques mais aussi pour permettre à chacun des comités de mieux travailler avec des ressources mieux réparties entre eux, en fonction de leurs besoins propres.

Les autres faits saillants de l'exécution budgétaire du CdR peuvent être résumés comme suit : (à noter que le budget du Comité des Régions a augmenté de quelque 6,1% par rapport à 2007 et que 25 nouveaux postes ont été attribués au Comité en 2008, portant l'ensemble de son personnel à 491 personnes).

Titre I (*Dépenses de personnel*) : ce titre budgétaire a principalement été marqué par une diminution des dépenses liées aux interprètes de services, en raison de la médiocrité des disponibilités de certains interprètes pour certaines langues européennes lors de meetings ou de conférences.

Le titre est également été marqué par une sous-exécution des crédits pour les dépenses :

- d'expertise (moins d'experts que prévu ont participé aux actions et rencontres initialement prévues) ;
- de crèche (reports des crédits à 2009).

Titre II (*Dépenses de fonctionnement*) : ce titre budgétaire a été marqué par la sous-exécution des frais liés à la maintenance et au nettoyage/entretien du bâtiment du Comité : en effet, le budget initial avait prévu la concrétisation d'un nouveau contrat (dit « Omnium ») pour l'année 2008. Celui-ci a toutefois pris effet plus tardivement dans l'année (en avril et non en janvier, réduisant le coût total sur l'année). Ce nouveau contrat comprenait en outre des frais de gestion du bâtiment pris en charge par d'autres lignes budgétaires antérieurement, réduisant de ce fait le coût général de maintenance du bâtiment.

À noter encore la sous-exécution des dépenses dans les domaines suivants :

- consommation énergétique ;
- équipement informatique, y compris frais de maintenance (report de crédits à 2009) ;
- frais de publication et d'études.